

CHANGEMENT DE DOMICILE

1548 XV 50

Vous avez une ancienne
immatriculation



AA-029-AA

Vous avez une nouvelle
immatriculation



Vous pouvez commander directement par Internet votre étiquette sur le site : mon.service-public.fr, ou bien déposer votre dossier (voir ci-dessous)

Pièces à fournir obligatoirement :

Le certificat d'immatriculation original
(ancienne carte grise : gardez le coupon détachable complété et signé)

la demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*02) dûment remplie et signée par le titulaire et le ou les co-titulaire(s)

Photocopie de pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
(Carte d'identité, permis de conduire, Passeport)

un justificatif de domicile de moins de 6 mois
(Quittance de loyer, gaz, électricité, téléphone, assurance, eau)

le contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)

un chèque de 2,76 € libellé à l'ordre de la régie des recettes de la Préfecture .

une enveloppe affranchie et libellée à votre nom et adresse

Cocher

Une **photocopie** du certificat d'immatriculation (Ne pas découper le coupon détachable).

la demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*02) dûment remplie et signée par le titulaire et le ou les co-titulaire(s)

Photocopie pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
(Carte d'identité, permis de conduire, Passeport)

un justificatif de domicile de moins de 6 mois
(Quittance de loyer, gaz, électricité, téléphone, assurance, eau)

le contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)

Gratuit (sauf pour le 4^e changement d'adresse pour lequel un chèque de 2,76 € libellé à l'ordre de la régie des recettes de la Préfecture est demandé. Dans ce cas, le certificat d'immatriculation original est également exigé).

N° de téléphone portable (facultatif) :

(un SMS d'information vous sera envoyé lorsque votre titre sera depuis plus de deux jours au bureau de poste).

Nota : L'ensemble de ces pièces assure la recevabilité de votre dossier sous réserve de sa validation par le service instructeur.

Ouverture de l'accueil cartes grises du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30